

ID	DIG01
Dernière mise à jour de la fiche technique	03/09/2026
Domaine	Infrastructures
Sous-domaine	Santé Digitale
Nom de l'indicateur - court	Investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) en santé
Justificatif	La transformation numérique constitue un levier majeur d'amélioration de la performance des systèmes de santé. Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) soutiennent le développement des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des dossiers de santé électroniques, de l'interopérabilité des systèmes d'information, de la télésanté, du partage sécurisé des données et des services numériques destinés aux citoyens et aux professionnels de santé (1-3). Cet indicateur mesure une condition facilitatrice de la santé digitale en renseignant sur l'investissement financier consacré à la modernisation numérique du secteur de la santé et de l'action sociale. Cet indicateur ne mesure pas l'utilisation ou les effets des technologies numériques, mais les ressources investies dans leur développement.
Nom de l'indicateur - détaillé	Investissement dans les équipements TIC, les logiciels et les bases de données dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (en millions d'euros pour 100 000 habitants).
Définition de l'indicateur	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement réalisé dans les technologies de l'information et de la communication au sein du secteur de la santé humaine et de l'action sociale, correspondant à la section Q de la NACE Rev.2. Il couvre les dépenses d'investissement, mesurées par la formation brute de capital fixe, consacrées : • aux équipements TIC ; • aux logiciels informatiques ; • aux bases de données. L'indicateur est exprimé en millions d'euros pour 100 000 habitants.
Calcul de l'indicateur	Numérateur : Formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur NACE Rev.2 section Q dans les équipements TIC (AN.1132) et les logiciels et bases de données (AN.1173). Dénominateur : Population résidente du Luxembourg Unité : Millions d'euros (M€) pour 100 000 habitants.
Sous-groupes	Par catégorie d'investissement : • Investissements dans les équipements TIC (AN.1132) ; • Investissements dans les logiciels et bases de données (AN.1173).
Comparaison internationale	Comparaison internationale de l'investissement dans les TIC en santé, en millions d'euros pour 100 000 habitants, en 2024, au Luxembourg avec : la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les montants investis sont rapportés à la population afin de permettre une comparaison standardisée entre pays. La disponibilité des données demeure toutefois incomplète pour certains pays et certaines années. Les comparaisons internationales doivent donc être interprétées avec prudence et considérées comme indicatives.

Couverture des données	Les données actuellement disponibles pour le Luxembourg débutent en 2022. La population cible correspond aux producteurs résidents classés dans la section Q de la NACE Rev.2 « Santé humaine et action sociale », incluant notamment les hôpitaux, les prestataires ambulatoires, les soins résidentiels et le travail social avec ou sans hébergement. Les investissements correspondent à la formation brute de capital fixe enregistrée conformément au <i>Système Européen des Comptes</i> (SEC 2010) pour les catégories d'investissement suivantes : • équipements TIC (AN.1132) ; • logiciels et bases de données (AN.1173). Catégories d'investissement prises en compte : • Équipements TIC : sous-composante des machines et équipements (code AN.1132 dans les comptes nationaux), généralement regroupée dans la catégorie « machines et équipements », mais identifiable dans les classifications croisées. • Logiciels et bases de données : actifs incorporels correspondant aux logiciels informatiques et bases de données (code AN.1173). Seuls les investissements affectés à la section Q dans la double classification par industrie et catégorie d'investissement sont comptabilisés. Les investissements TIC réalisés dans d'autres secteurs, par exemple l'administration publique, l'industrie ou certains organismes nationaux, sont exclus lorsqu'ils ne sont pas classés dans la section Q. Interprétation : Une valeur élevée traduit un effort important d'investissement dans les infrastructures numériques du secteur de la santé et de l'action sociale. Une augmentation de l'indicateur peut refléter le développement ou le renforcement : • des systèmes d'information en santé ; • des plateformes numériques ; • des outils d'interopérabilité ; • des infrastructures de gestion et d'analyse des données de santé ; • des services numériques destinés aux professionnels et aux citoyens. À l'inverse, un faible niveau d'investissement peut signaler une capacité limitée à soutenir la transformation numérique du système de santé. L'interprétation doit toutefois tenir compte du caractère ponctuel et cyclique des investissements, qui peuvent varier fortement selon les projets numériques mis en œuvre.
Constats	Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication du secteur de la santé humaine et de l'action sociale ont progressé entre 2022 et 2024. Rapportés à la population résidente, ils sont passés de 3,10 millions d'euros pour 100 000 habitants en 2022 à 3,65 millions d'euros pour 100 000 habitants en 2024, soit une augmentation de 17,7 % (4,5). Cette progression est principalement portée par les investissements dans les logiciels et bases de données, dont la part dans l'investissement total est passée de 24,4 % en 2022 à 48,2 % en 2024. Cette évolution suggère un renforcement des infrastructures informationnelles nécessaires au développement des systèmes d'information en santé, à l'interopérabilité et à l'exploitation des données de santé (1-3).

	La comparaison internationale met en évidence une forte hétérogénéité des niveaux d'investissement numériques. Avec 3,65 millions d'euros investis pour 100 000 habitants en 2024, le Luxembourg se situe au-dessus de la France mais en dessous de la Belgique. Les Pays-Bas présentent des niveaux d'investissement particulièrement élevés sur les années disponibles, cohérents avec leur positionnement parmi les pays européens les plus avancés en matière de santé numérique et d'exploitation des données de santé (2).
Limitations	L'indicateur mesure les investissements réalisés mais ne renseigne pas sur l'utilisation effective ou la qualité des technologies déployées. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas prises en compte. Les investissements numériques réalisés dans d'autres secteurs contribuant au système de santé ne sont pas inclus. Les données actuellement disponibles pour le Luxembourg sont limitées à la période 2022-2024. Les données mises à disposition sur la base de données d'Eurostat ne permettent pas de distinguer les investissements par sous-secteur d'activité : activités de santé humaine (NACE Q86), hébergement médico-social (NACE Q87) et action sociale (NACE Q88). Toutefois, l'extraction Eurostat actuellement utilisée pour le calcul de DIG01 fournit les données au niveau agrégé de la section Q de la NACE Rev.2. La ventilation par sous-secteur n'est donc pas exploitable à ce stade pour l'analyse chiffrée (4). Les comparaisons internationales doivent être interprétées avec prudence en raison des différences de disponibilité des données et de pratiques comptables nationales.
Remarques	Les données actuellement utilisées reposent sur la classification NACE Rev.2, dans laquelle les activités de santé humaine et d'action sociale sont regroupées dans la section Q. Avec l'introduction de la NACE Rev.2.1, ces activités sont désormais regroupées dans la section R. Cette évolution devra être prise en compte lors des futures mises à jour afin de garantir la continuité des séries statistiques (6). La disponibilité des données à partir de 2022 coïncide avec une période d'accélération des stratégies nationales et européennes de transformation numérique en santé, notamment dans le contexte du développement de l'Espace européen des données de santé (EHDS) (3).
Source et gestion des données	Source de l'indicateur: Eurostat – Capital formation by industry (NACE Rev. 2) and detailed asset type (nama_10_a64_p5) Gestionnaire des données : STATEC Source de données : STATEC - Population résidente
Fréquence d'actualisation de la source	Annuelle
Références	1. Organisation mondiale de la Santé. <i>Global Strategy on Digital Health 2020–2025</i>. 2. OCDE / Commission européenne. <i>Health at a Glance: Europe 2024 – Digital health readiness</i>. 3. Commission européenne. <i>European Health Data Space (EHDS)</i>. 4. Eurostat. <i>Capital formation by industry and detailed asset type (nama_10_a64_p5)</i>. 5. STATEC. <i>Population du Luxembourg au 1er janvier</i>. 6. Eurostat. <i>NACE Rev.2.1 – Statistical classification of economic activities in the European Union, 2025 edition</i>.
Liens utiles	NACE Rev. 2.1 – Statistical classification of economic activities in the European Union – 2025 edition - Manuals and guidelines - Eurostat Investissement dans les TIC, en pourcentage du PIB Innovation Indicators OECD Statistics Eurostat